BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Grant Owens à Ophelia Jones; Joseph Navo à Catherine Bock; Oscar LeBlanc à Emma E. Porée; Joseph Chemina à Mary Dicrispino; Anton W. Kern à Emma Humbrecht.

NAISSANCES.

Mmes Joseph L. O'Dwyer, une fille; G. F. Sellie, un garçon; David Effert, une fille; Philip Schiro, une fille: N. H. Grün, une fille; A. W. Kulp, un garçon; Nicholas Lamantia, un garçon; W. T. Russell, une fille; Ed. Martinez, un garçon.

DÉCES.

Seraphine Levy, 30 ans, 3015 St-Charles; Caroline H. Leidenheimer, 36 ans, 5214 Camp; Fred Masets, 48 ans, Metairie Ridge; Rosa Collins, 53 ans, Hôpital des Aliénés; Anthony Miller Jr, 1 mois, 1423 St-Claude; Edward Deloaartos, 1 mois, Hôpital de Charité; McClellan Johnson, 14 ans, 1216 Adams; Harriet Sylveatre, 75 ans, 1429 Crète; Jos. Sylvestre, 13 ans, 1714 N. Miro; Bernadotte N. Paul, 1 mois, 1674 N. Miro; Alberta Davis, 8 ans, Asile des Petites Sœurs des Pauvres; Jacob Feibleman, 46 ans, Chicago; Hattie Jones, 28 ans, 2114 S. Liberté; Auguste Legrand, 43 ans, Hôpital de Charité.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Valeri Vittur vs John A. Martin, demande de divorce.

William Lafferrière vs Frederick Dopp, procès exécutif de $400.

Demandes d'émancipation:

Flora Theodore, Victor B. Vasquez.

A. D. et W. L. Crawford vs Martin G. Gunch, réclamation de $153.21 sur des billets.

Max Schneider vs Southern Laundry Co. et Peter Gallagher, action en dommages de $10,000.

Successions ouvertes:

Mary Gaisser, Catherine Ludwig, Conrad Hermann, Omer Villeré.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions:

Joséphine Richard, Lucinda Parker, Joséphine Richard, Rosina Pierre, Virginia Thompson, actes de violence: Victoria Mellow, attaque et blessure.

Affaires abandonnées:

Charlotte Jefferson, actes de violence: Dunki Kennarish violation de l'acte 176 de 1908; Lucile Carter, usage d'opium; Ferdinand Sabbathier, objets volés en sa possession.

Acquittés:

Andrew Fernandez, usage d'opium; Bertha Hayward, Albert Hayward, Cetta Clark, actes de violence.

Condamnations:

Frankie Lewis, usage de morphine, $24 d'amende et 29 jours de prison; John Hudson, blessure, $25 d'amende ou 60 jours de prison; Alice Johnson, opium en sa possession, $24 d'amende et 29 jours de prison; Frank Bear, Liza Wallace, usage d'opium, $24 d'amende et 29 jours de prison.

Ventes inscrites au bureau d'affectations.

Même à Mlle Virginia E. Debilleux terrain, Thalie, Melpomère, Dorgenois et Rocheblave, $250.

Mme Annie L. Bruseau à Henry Roemer, terrain, Annonciation, Harmony, Neuvième et Laurel, $1175.

Peoples Bank and Trust Co à Interstate Trust and Banking Co, portion Columbus, Tonti, Laharpe et Rocheblave, $2335.

Jacques Bordeaux à Geo Zetzman, portion Hamilton, Heaton, Quince, Edmund and Last. (Ratification de titre).

BANQUET.

Les officiers du cuirassé "Idaho" ont assisté hier à midi à un banquet donné en leur honneur à l'Hôtel Grunewald par l'Union Progressiste.

L'excellent menu a été agrémenté de plusieurs discours, un entre autres prononcé par le maire Behrman, qui en termes éloquents a souhaité la bienvenue aux invités. La péroraison de ce discours a été saluée de longs applaudissements.

Ont encore pris la parole: le lieutenant commandant W. T. Manion, en retraite de la marine des Etats-Unis: le capitaine H. O. Dunn, du cuirassé "Idaho"; M. Porch, président de l'Union Progressiste et M. J. J. Hays, maire de Vicksburg.

Voici les noms des officiers qui assistaient au banquet:

Capt. Herbert O. Dunn, commandant; Lieut. Com. W. Pitt Scott, lieutenants V. K. Coman, A. G. Stirling. Enseignes J. W. Rankin, E. D. McCormick. Aspirants C. P. Jungling, H. H. Porter, F. Steinwachs, E. C. Mete, H. B. Cecil, J. D. Smith, Emmet C. Gudger.

Le nouveau président de l'Association Pharmaceutique.

A la séance de clôture de la Convention des pharmaciens, M. A. di Trapani a été élu président de cette association. Les autres membres du nouveau comité sont:

MM. W. E. Allen, premier vice-président: Geo. V. Claren, second vice-président; George S. Brown, trésorier; Geo. W. Mc Duff, secrétaire.

Tous les membres du nouveau comité, à lexception de M. Allen, sont de la Nouvelle Orléans.

Dans la soirée les membres de l'Association Pharmaceutique de l'Etat, ont assisté à un "smoker" donné au restaurant Old Hickory

Attaque à coups de revolver.

M. George Cannady, contre-maître de la fonderie Bancroft, Ross, St-Clair, située à l'angle des avenues Tulane et Hagan, a été victime d'une lâche agression hier, un peu après midi. Il s'était retiré dans son bureau privé où, ayant terminé son lunch, il lisait un journal, lorsqu'un ouvrier mouleur du nom de John Esquire parut sur le seuil de la porte et lui demanda du travail.

Cannady déclara, en regrettant, qu'il n'y avait aucune place vacante à la fonderie et remarquant que son interlocuteur était sous l'empire de la boisson, il le pria de se retirer.

Esquire au lieu d'obtempérer à cet ordre sortit un revolver de sa poche et couchant en joue le contre-maître en déchargea quatre coups successivement. Il se préparait à tirer encore lorsque plusieurs ouvriers attirés par les détonations, accoururent et le désarmèrent.

Cannady a été atteint par deux projectiles dans le bras gauche, et quoique ses blessures soient douloureuses elles ne mettent pas sa vie en danger.

Après avoir reçu un pansement provisoire sur les lieux, il a été transporté à l'hôpital de charité.

Esquire a été écroué à la prison de paroisse. C'est un ancien ouvrier de la fonderie et il avait été congédié pour ivresse. On suppose qu'il aura gardé rancune à Cannady, qu'il accusait d'avoir été cause de son renvoi.

Il prétend d'autre part que lorsqu'il a demandé du travail au contre-maître celui-ci l'a reçu très insolemment et l'a même frappé et que ce n'est qu'alors qu'il a sorti son revolver et a fait feu.

GRAND JURY.

Les membres du grand jury ont siégé jusqu'à quatre heures de l'après midi et ont présenté au juge Chrétien une mise en accusation pour meurtre contre Anaya. Aucune décision n'a été prise au sujet de l'affaire Cotter.

Mises en accusation.

Le Grand Jury Fédéral a rapporté hier des mises en accusation contre Alfred Ruiz et Marie Le Brun, arrêtés ces jours derniers à leur arrivée de Panama. Ces deux individus sont inculpés d'avoir prononcé un faux serment devant la Cour de District Fédérale, lors de leur comparution.

Accusée de vol.

Une jeune femme du nom de Mary Herbert a été arrêtée hier matin sur la requête de Michael Hayes, demeurant rue Urquart, 2025. Ce dernier a dit à la police que pendant qu'il se trouvait dans l'hôtel garni de Louis Bruno, rue N. Remparts, 343, l'avant-dernière nuit, la femme est entrée dans son appartement et lui a pris une somme de $32.

INCENDIE.

Hier matin, un peu avant trois heures, une alarme a été donnée pour un feu découvert dans un cottage, rue Adams 2023, appartenant et occupé par Mme Louis Masse. Un hangar évalué à $250 a été entièrement détruit. La maison voisine occupée par James Dutten a été légèrement avariée.

Services Religieux.

CATHEDRALE ST-LOUIS.

Chartres, pres Orléans.

Dimanche, messes a 6, 7, 8, 9 et 11 heures.

STE. MARIE, Archeveche Chartres et Ursulines.

Dimanche, messes a 5:30, 7:00 8:00 et 9:30. Bénédiction à 5:00 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après le messe de 7 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION (Jésuites), Baronne et Commune

Dimanche, messes a 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE.

St-Philippe pres Roman.

Dimanche, Messes à 6 1/2, 8 et 9 1/2 heures.

ST. AUGUSTIN.

St Claude et Bayou.

Dimanche, messes a 6:30, 8, et 10.30.

ST ANTOINE DE PADOUE.

Conti et Rempart.

Dimanche. Messes a 8 heures 30 à 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures. Le soir, exposition du Saint-Sacrement, Chapelet Méditation et Bénédiction.

ST-PATRICK.

Camp, pres Girod.

Dimanche. Messes a 6 h. 30; 7 h 8 et 10 h.

ANNONCIATION,

Marais et Mandeville.

Dimanche, messes a 7; 8 et 9:30 à 5 heures Rosaire et Bénédiction

ST. VINCENT DE PAUL,

Dauphine, pres Montegut,

Messes le dimanche à 5:30, 7 et 9:30. Rosaire et Benediction a 4:30 P. M.

STE. ROSE DE LIMA.

Bayou Road entre Broad et Dorgenois.

Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Tres Saint Sacrement à 4 p. m.

STE-THERESE.

Camp et Erato.

Dimanche. Messes a 6. 7,30 et à 8 30 pour les enfants. Grand'messe a 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

MATER DOLOROSA,

Coin Cambronne et Burthe, Carrollton.

Messes le dimanche a 7 et 9:30 A. M

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST,

4406 avenue St-Charles, pres de l'avenue Napoléon.

Dimanche matin, service à 11 heures. Mercredi soir séance à 7:45.

PREMIERE EGLISE EVANGELIQUE FRANÇAISE,

(Presbytérienne)

de la Nouvelle-Orléans.

Horaire des cultes: Tous les dimanche à 3 h. P. M., dans le Temple situé au No 1132 rue Nord Dorgenois.

Tous les jeudis à 7 h. P. M., che le Pasteur. Rév. P. P. Briol,

Mort à l'Hôpital.

Philippe Perrino, l'Italien qui en tombant dans la cour de sa demeure rue St-Philippe, ces jours derniers, s'était fracturé le crâne est mort à l'hôpital hier matin vers dix heures, des suites de sa blessure.

CHUTE.

En voulant monter dans un car à l'intersection des rues Champs-Elysées et Vertu, hier après-midi, Louis S. Griff, demeurant avenue Washington, 2334, est accidentellement tombé, se blessant au corps.

Son transport à l'Hôpital a été jugé nécessaire.

VOL.

L'avant-dernière nuit un voleur s'est introduit dans la demeure de Mme Mary Manguno, rue Iberville, 4018, et en a emporté une somme de $25 et une bague en or.

EXPOSITION INTERNATIONALE

D'Aquiculture, de Pisciculture, d'Ostréiculture, de Pêche et des Industries Touchant à l'Exploitation de l'Eau.

Une Exposition internationale d'aquiculture, de pisciculture, d'ostréiculture, de pêche et des industries touchant à l'exploitation de l'eau aura lieu à Paris, aux mois de novembre et de décembre 1911, dans le Grand Palais, avec le bienveillant appui du Gouvernement Français.

Le seul fait d'être donnée dans l'admirable monument érigé sur les Champs-Elysées avant l'exposition de 1900, assure à cette grande manifestation, si nouvelle dans son genre, non seulement la visite des Parisiens mais aussi celle des habitants de la province et des étrangers de passage.

Jamais, en effet, semblable exposition n'a eu lieu à Paris. Le comité a reçu l'accueil le plus flatteur des gouvernements français et étrangers. Son Altesse sérénessime, le Prince de Monaco; le président du Conseil des Ministres de France; les Ministres des Affaires Etrangères, du Commerce, de l'Agriculture, des Travaux publics, les sous-secrétaires d'Etat à la Marine et aux Beaux Arts ont bien voulu en accepter la présidence d'honneur.

La participation officielle de la Belgique, du Jardin Zoologique d'Anvers et de la Principauté de Monaco donne à l'exposition un caractère international.

La navigation sous toutes ses formes constituera naturellement une des principales attractions.

Le groupe de la pêche maritime et spécialement dans ce groupe la classe qui comprend les institutions créées dans le but de centraliser les efforts des pêcheurs côtiers dispersés: école professionnelle de pêche, société coopérative, etc.... etc.... retiendra tout particulièrement la sollicitude du comité.

La pisciculture, la pêche fluviale, le commerce et le transport du poisson, vivant ou mort, frais ou conservé ne sera pas négligé.

L'utilisation des produits de la pêche et des eaux, les industries appliquées à l'aquiculture, l'épuration des eaux et l'hygiène, les sports du bord de l'eau, l'océanographie, les sciences et arts s'y rattachant trouveront aussi leur place dans l'exposition.

Les négociants étrangers auront l'occasion unique d'être directement en rapport avec le marché de Paris, dont l'intérêt n'a jamais encore été éveillé par une manifestation de ce genre. Par la vulgarisation qui résultera de son succès certain, l'exposition d'aquiculture contribuera ainsi à faciliter les échanges internationaux.

Le Consul de France à la Nouvelle-Orléans, tient à la disposition du public dans les bureaux de sa chancellerie, 306 Godchaux Building, une série de brochures explicatives.

AVIS.

Une assemblée générale semestrielle des membres de l'Union Française aura lieu au siège de la société, 928 N. Rempart, le Dimanche, 14 mai, à 5 heures P. M. Prière d'y assister.

EMILE S. ECUYER, Président.
ALB. P. CLERC, secrétaire.
13 mai—2f

BASE BALL.

Memphis, 2; New Orleans, 5.

Edition Hebdomadaire de l'"Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

No 628 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1042.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

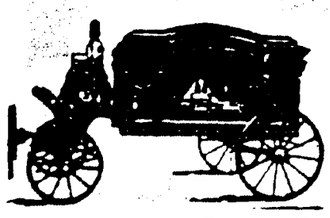

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 408

AVIS SPECIAL

RESTAURANT LAMOTHE

SUCCURSALE AU PARC DE VILLE

QUI EST MAINTENANT CONDUIT PAR M. FRANK LAMOTHE,

Qui sera heureux d'y recevoir ses amis et le public en général.

LES METS LES MEILLEURS SEULEMENT SERONT SERVIS A SES CLIENTS.

FRANK LAMOTHE, PROPRIETAIRE.

7 mai—2 sem

PETITES ANNONCES.

UN couple parlant français et espagnol désire place la femme comme femme de chambre et l'homme pour faire tout travail. Pas d'objection à aller à la campagne. S'adresser 617 rue Ste-Anne.

28 avril—

E. A. ANDRIEU.

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange N.O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La.

AMUSEMENTS AMUSEMENTS.

5 AND 10 CENTS — LATEST MOTION PICTURES AND ENTERTAINERS — DAILY MATINEE AND NIGHT — CRESCENT THEATRE — 5 AND 10 CENTS — ENTIRE CHANGE OF PROGRAM SUNDAY TUESDAY AND THURSDAY

10c — LYRIC — 6-Grands Actes-6 — Exclusivement des Vues Mouvantes — Venez Quand il Vous Plaira — Restez Aussi Longtemps Que Vous Voudrez — 11 A. M. A 11 P. M.

WEST END

TOUS LES SOIRS

MUSIQUE MILITAIRE DE TOSSO

TABLEAUX MOUVANTS

VAUDEVILLE D'UN ORDRE ELEVE

DIVERTISSEMENTS NOMBREUX

Siège réservé 10c, en vente à l'avance à la cendrerie de Fuerst & Kraemer, 833 rue du Canal.

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans —No 96 821—Div B—In re Nylka Land Co., Ltd. demandant une monition.

Attendu que le ou vers le 30 novembre 1910, la Nylka Land Co., Ltd, a acheté de Bert Champion huit certains terrains dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans avec les améliorations qui s'y trouvent, désignés comme terrains Nos 2 à 4 inclusivement, Nos 6 et Nos 3 à 11 inclusivement, chacun mesurant 31 pieds de façade rue Elmire, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le ou vers le 18 octobre 1907, Bert Champion a acheté de Philippe C. Veith la propriété ci-après décrite à savoir: onze terrains dans le Troisième District, carré 601, borné par les rues Elmire, Désiré, Villeré et Robertson, mesurant 31 pieds chacun rue Elmire sur 120 pieds de profondeur: le terrain 1 formant le coin de la rue Robertson et le terrain 11 le coin de la rue Villeré et le ou vers le 21 décembre 1905 Philippe C. Veith a acheté de l'Etat de la Louisiane au prix de $44 50 comptant, par acte de Paul Capdevielle, auditeur d'Etat, conformément aux dispositions de l'acte 80 de 1888 et 128 de 1896, certains terrains et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré 601 borné par les rues Elmire, Désiré, Villeré et Robertson, lesdits terrains fon. face à la rue Elmire;

Et attendu que ladite Nylka Land Co. Ltd, désirant se prévaloir des privilèges de la loi relativement aux monitions telles qu'elles sont contenues dans les sections 2370 à 2381 des Statuts Révisés de cet Etat, a demandé à cette cour une monition.

Donc, qu'il soit su. Que toutes personnes sont par le présent avis citées et sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans capables de présenter tout droit, titre ou intérêt dans la propriété ci-dessus décrite, causée par une informalité, une irrégularité dans l'assessement des avis annoncés, vente du temps ou manière de vente ou d'adjudication à l'Etat de la Louisiane aux vendeurs de la pétitionnaire et par eux à la pétitionnaire, ou pour toute autre cause quelconque, s'ils en ont aucune ou en peuvent avoir, de déduire les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition de la manière et dans la forme prescrite par la loi, pour lesquelles les ventes de la pétitionnaire et les ventes aux vendeurs de la pétitionnaire et l'Etat de la Louisiane ne seraient pas confirmées et homologuées, et pourquoi le titre de la Nylka Land Co. Ltd à ladite propriété ne doit pas être déclaré parfait et complet.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1911.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député Greffier.
L. A. Ducros, avocat.
25 avril—25—mai 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 96.820—In re Monition de la Nylka Land Co., Ltd., Div. B.

Attendu que la Nylka Land Co., Ltd., a acheté de la ville de la Nouvelle-Orléans, le ou vers le 3 janvier 1910, à la porte de la Maison de Cour de la ville de la Nouvelle-Orléans, à une vente pour taxes faite par le Trésorier de cette ville, conformément aux lois de cet Etat, pour le prix de $16.55 comptant.

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4, dans l'îlet No 4, borné par les rues Newton, Odéon, Orléans et Diana, et mesurant 31 pieds de face à la rue Newton sur 132 pieds de profondeur, et

Attendu que ladite Nylka Land Co., Ltd., désirant prendre avantage des bénéfices des lois de cet Etat contenues dans les Sections 2370 et seq. des Statuts Révisés de 1870, a demandé à cette cour pour une monition.

Qu'il soit maintenant connu que chaque et toutes personnes sont par la présente notifiées et citées à comparaître au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, qui peuvent présenter tout droit, titre ou intérêt dans et à la propriété ci-dessus décrite en raison de tout manque de formalité, irrégularité, illégalité dans l'assessement, avis, annonces, vente, époque ou manière de vente ou enregistrement, ou pour tout autre défaut quel qu'il soit, tendant à démontrer, s'il y en a en peut en avoir, dans les trente jours de la date de la première publication de cette monition, pourquoi la vente au pétitionnaire ne serait pas déclarée parfaite et complète et pourquoi le titre du pétitionnaire ne serait pas confirmé et homologué.

Nouvelle-Orléans, Lne., 24 avril 1911.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-Greffier.
L. A. Ducros, avocat.
25 avril—25—mai 19 23

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 20 Avril 1911

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS

$1.00 Aller et Retour $1.00

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pineland Park, dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 4 45 h. a. m.

Fret reçu tous les jours à gare du chemin de fer Louisville & Nashv tête de la rue Girod.

W. C. COYLE CIE, Agents, No 337 rue Carondelet.

16 avril—

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, Nos 306-307

Amiel, Girons
Arnaud, Pierre Frédéric
Artigues, Jean Jacques
Balme, Henri
Barruel, Henry
Bonnet, Edmire Baptiste
Bonnemaison, Pierre
Bochet, Louis Marius
Canal, Auguste Gaston
Caire, Félix Antoine
Carlin, Mme Charles
Chaubet, François
Crabot, Joseph
Dargein
Dedieu, Joseph Lehère
Denner Charles Eugène
Delort, François
Doazan, Jean Philibert
Dulor, Alexis
Emboulas, Albert
Escaich, Pierre
Espitallier, Paulin Louis
Fraisse, Jean Marie Albert
Froment, Charles
Gadilhe, Emile
Gaillard, Frédéric Léon Marius
Garcenot, Prosper Hubert
Gariel, Joseph
Gay, Gaston Alfred
Géraud, Jean
Gibert, Albert Arthur
Gourdouze, Léopold Louis
Gras, Victor Maurice
Husson, Louise Julienne, femme Louis François Ernest Gallois.
Jarry, Louis
Labau, Isidore Marius Lucien
Lagier, Jean Joseph
Lassalle, Augustin
Lanchard, Jean Baptiste Victor
Legrand, Napoléon
Mathieu, Louis Frédéric
Meynier, Jean Baptiste
Mungnier, Auguste
Paget, Félix François
Piris, Joseph Just
Pujol, Jean
Proal, François
Proal, Honoré
Racine, François Julien
Rayne, Etienne
Rocca, Ernani Dominique
Rougé, Albert Jean
Roux, Albert Cyprien
Sabathier, Louis
Sarrazin, Désiré Victor
Saumande, Joseph Louis Désiré
Sorbet, Pierre Léonce Emmanuel
Soulé, Joseph
Soustelle, Henri Clodomir
Thiollière, Claude Antoine
Tondu, Pierre Camille
Toulouse, Alphonse Gabriel
Tournier, Alexis Séraphin
Vernier, Monteigner Eugène
Zettwog, Ignace

oct—1905

d'un chapeau mou auquel attenait une perruque appropriée à son nouveau personnage pour, avec son visage glabre, ses "guiches" luisants de pommade, sa cigarette pendante à la lèvre inférieure, se révéler, en un rien de temps, un parfait rôdeur de barrière....

La métamorphose était si complète que lorsqu'il s'élança hors de la portière, le cocher, en présence de ce citoyen, qui ressemblait si peu à celui qu'il avait chargé quelques minutes auparavant, ouvrit des yeux ronds de stupeur.

Le policier sourit.

—Ben quoi! grasseya-t-il d'une voix crapuleuse, c'est-il que tu ne trouves pas le Flamand assez costaud?

L'automédon réclamant des explications.

"La ferme! intima-t-il d'une voix impérieuse, voici le prix de ta course, et n'en demande pas davantage, — au large!"

Si courte qu'elle eût été, la scène avait eu un témoin, — à l'insu de Chavert qui ne doutait point de s'être acquis un impénétrable incognito.

Au bout d'une demi-heure, arrivèrent, par la rue Monge, deux fiacres, dont l'un, celui de tête, au croisement de la rue Lacépède, tourna à droite pour déposer Jeanne au 5 bis, — dont l'autre qui était naturellement l'urbaine, au lieu de continuer la poursuite, tourna à gauche, pour partir, à vive allure, vers la place Contrescarpe, et se perdre dans le dédale des petites rues qui avoisinent le Panthéon.

Que pouvait bien signifier cette manœuvre à coup sûr inattendue?....

C'est ce que se demanda le policier.

Peut-être l'espion s'était il contenté de s'assurer que Mlle Février se rendait chez les Crépin, sur les tenants et les aboutissants de qui il devait être amplement renseigné depuis l'enlèvement de Gilberte, et surtout depuis la visite de Bordas?

Peut être aussi n'exécutait-il, derechef qu'une fausse sortie?

A tout hasard, Chavert décida de rester encore quelque temps en observation.

Dix minutes plus tard, un coupé, à façon de fiacre, venant des Arènes, s'arrêta au débouché de la rue de Navarre.

Personne n'en descendit.

Pourtant le regard perçant du limier entrevoyait derrière la glace remontée un rebord de chapeau et une épaule, comme de quelqu'un se recroquevillant pour se dissimuler le plus possible.

Cela lui parut louche.

Il chercha le numéro....

Le fiacre — ou semblant tel — n'avait pas de numéro....

Il reporta alors son attention sur le cocher, — un grand diable taillé en hercule de foire, au mufle de bouledogue encadré d'épais favoris à la russe, qui sentaient à plein nez leurs postiches.

—Hum! mâchonna-t-il entre ses dents, voilà un olibrius dont la carrure rappelle singulièrement celle du conducteur de l'équipage tout pareil à celui-ci, qui me brûla la politesse, à la porte de M. Lavandou? Si nous poussions une reconnaissance de son côté?

Il mit le cap sur le véhicule suspect, coupant le carrefour en diagonale pour gagner le trottoir opposé.

Or, au moment où il allait traverser devant le nez du cheval, un coup de sifflet lui partit dans le dos, et, comme il se retournait pour chercher l'auteur de ce signal, le cocher fouailla brusquement sa bête, qui se cabra, pour repartir aussitôt d'un train d'enfer.

Sans un saut en arrière, Chavert était renversé!

Le coupé lui fila devant le nez comme un éclair.

Il n'en avait pas moins eu le temps de distinguer la figure du client blotti à l'intérieur....

C'était le petit vieux à lunettes d'or!....

—Oon! fit flegmatiquement le policier, s'il s'en est fallu d'un cheveu que je sois renversé, je ne sors pas de la chasse tout à fait bredouille.

Me voilà maintenant fixé sur deux points.

Primo: Nos coquins possèdent une voiture à eux, qui stationnait dans mon voisinage, ce qui explique le troc de l'urbaine.

Secundo: Ils ont dans le quartier un aminche chargé de surveiller mon domicile et ma personne.

Là-dessus, je n'ai plus qu'à rentrer chez moi, où Mlle Février pourrait s'étonner de mon absence....

Jeanne avait trouvé Mme Crépin et son fils Eugène prévenus de sa visite, et qui lui firent grand accueil.

Mme Crépin adorait son frère; elle n'avait pas digéré l'injuste échec subi par lui, rue de Londres et, escomptant une revanche éclatante et prochaine qui le mettrait en brillante posture près de ses chefs, d'avance elle était gagnée à la cause de ceux qui allaient lui en fournir l'occasion.

Le charme personnel de Jeanne, si simple, si douce, acheva de la conquérir.

Elle même était fort sympathique.

Les deux femmes se sentirent donc tout de suite mutuellement en confiance.

Elle avaient, l'une et l'autre, beaucoup de choses à se dire.

Eugène, se serrant contre sa mère, ses yeux intelligents fixés sur cette jolie jeune fille dont, avec une raison au dessus de son âge, il comprenait la situation si digne, d'intérêt, écoutait, attentif, songeant que du choc des événements auxquels elle était mêlée, sortirait peut-être pour lui cette joie immense, — le retour au bercail de sa chère petite Lolie, rendue à son affection!....

Mme Crépin était au courant des démarches de son frère.

Jeanne commença par lui demander des nouvelles plus circonstanciées de Bordas.

Celle-ci lui dit ce qu'il en était, et comment l'avocat, dont les papiers trouvés sur lui avaient permis de constater l'identité, avait été porté à l'hôpital, mourant, perdu, ou, si par miracle il en réchappait, condamné à demeurer privé d'intelligence jusqu'à la fin de ses jours.

Jeanne ne put retenir ses larmes.

Elle s'était attachée, au delà de ce qu'elle l'eût imaginé, à ce garçon, dont, sous la rude écorce, elle avait pénétré les rares qualités d'attachement et de dévouement.

La brodeuse elle-même, bien que le connaissant à peine, s'associait à son chagrin.

—Ce que c'est que de nous! disait-elle, penser qu'hier encore il était là, mademoiselle, à cette place, où vous êtes, florissant de santé, plein d'ardeur et d'énergie!.... et qu'aujourd'hui!....

Ce tribut de regrets trop légitimes payé au défenseur de son père, Jeanne se préoccupa des conséquences des tout récents événements, au point de vue de la situation du prisonnier.

Mme Crépin l'exhorta, à la patience.

Il faut attendre, mademoiselle, mais Chavert estime qu'on ne tardera pas à prendre à l'égard de M. Février une mesure vous donnant satisfaction.

La pauvre fille s'étonna:

—Pourquoi attendre, pour remettre mon père en liberté, puisque son innocence est actuellement démontrée?

—Ah! mademoiselle, les choses ne vont pas aussi simplement avec la justice! Une fois qu'elle a posé sa griffe sur un malheureux, c'est la croix et la bannière pour l'obliger à l'en retirer!.... D'ailleurs, il s'est produit un fâcheux contretemps....

—Qu'y a-t-il donc encore?

—Monsieur Gertavel vient de partir en province, appelé par dépêche près de sa mère mourante....

L'étonnement de Jeanne fit place à l'indignation.

—Eh! s'emporta-t-elle, en quoi les devoirs de famille d'un magistrat peuvent-ils entraver la marche régulière de la justice et, contre toute humanité, prolonger les tortures d'un malheureux?.. Ainsi, pour un intérêt privé, mon père....

—Hélas! mademoiselle, je comprends trop bien votre colère, mais nous nous heurtons contre des empêchements devant lesquels nous devons nous borner à constater notre impuissance.

—Excusez une minute d'oubli, murmura Jeanne, confuse de son emportement.

—Mon Dieu, je me mets à votre place! Au surplus, laissez-moi ajouter ceci:

Mon frère est allé à la Sûreté, où il a vu le chef. C'est le chef qui lui a appris le malheur arrivé à M. Bordas. Tous deux se sont longuement entretenus de cette mystérieuse affaire: le chef a déclaré à Chavert qu'il la prenait en main et qu'il allait en conférer avec le procureur de la République. Vous avez eu par lui votre autorisation de communiquer, et toutes diligences vont être faites pour pour que, même en l'absence du juge, l'affaire soit aiguillée autrement. Les choses vont changer de tournure, je vous en réponds!

—Tout de même?...

—Déjà, le service des garnis doit avoir commencé ses recherches dans les hôtels. Par ailleurs on s'occupe, activement du nain Jaunet qui nous a volé notre pauvre petite Lolie. Enfin, l'on a approuvé l'idée de mon frère de se rendre à Nantes, interviewer madame Léoni. Il a trouvé comme il s'y attendait, son adresse, dans les papiers de Mme Beguenet, et lui a expédié un télégramme avec réponse payée pour la prier de se tenir à sa disposition. Au reçu de cette réponse, il partira. Vous voyez qu'on s'agite?

—Oh! dans ces conditions....

A continuer.